Affiché le ID: 029-252901145-20220607-C2022034-DE



# Extrait du registre des délibérations du comité syndical Séance du 7 juin 2022 Délibération n° C2022-034

Comité Social et Territorial (CST)

Nombre de délégués en exercice: 69Nombre de délégués présents: 42Nombre de pouvoirs: 6Nombre de votants: 48

Le sept juin deux mille vingt-deux à dix heures, le comité du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère, convoqué le 31 mai 2022, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

#### **Etaient présents:**

Secteur d'ABERS/IROISE: François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin), Gildas FOREST (Brélès), Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Yves ROBIN (Porspoder), Roger TALARMAIN (Plouguin), Alexandre TREGUER (Landéda) - Secteur du CAP SIZUN: Rémy LE COZ (Plouhinec), René SOUBEN (Mahalon) - Secteur du CENTRE : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Georges MORVAN (Scrignac), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou) Secteur de CROZON-CHATEAULIN: Joël BLAIZE (Plomodiern), Jean-Michel LEZENVEN (Argol) - Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN: Christophe BELE (Kernouës), Pierre-Victor CHARBONNET (Plounéour-Brignogan-Plages), Lionel GOBRY (Dirinon), Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) - Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON: Jean JEZEQUEL (Plougourvest), Hervé JEZEQUEL (Saint-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun), Francis MOINE (Lanhouarneau) - Secteur de MORLAIX: François HAMON (Saint-Martin-des-Champs), Alban LE ROUX (Carantec) - Secteur du PAYS BIGOUDEN: Michel BUREL (Plovan), Cyril DROGUET (Plonéour-Lanvern), Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé) - Secteur de QUIMPER: Laure CAMARO (Fouesnant), Thomas FEREC (Briec), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric), Pascal LE GOFF (Plogonnec), Jean L'HARIDON (Landudal), René ROCUET (Saint-Evarzec) - Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU: Alain PELIZZA (Saint-Yvi), Marie-José TOULLEC (Bannalec), Collège des EPCI: Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes), Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération), Jean-Louis BUANNIC, suppléant de Ronan CREDOU (communauté de commune du pays Bigouden sud)

Excusés: Patrick TANGUY (Le Juch), Michèle LALLOUET (Châteauneuf-du-Faou), Xavier BOREL (Le Faou), Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay), Nathalie BERNARD (Plougasnou), Gilles CREACH (Taule), François GIROTTO (Plouégat-Moysan), Christian LOUSSOUARN (Combrit), Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Jean-Louis BLOT (Névez), Patrick GLOUANNEC (Pont-Aven), Jacques RANNOU (Rosporden), Gilbert MIOSSEC (Communauté de Communes du Pays de Landivisiau), Ronan CREDOU (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud)

#### Assistaient en outre :

Services du SDEF: Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY,

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Affiché le

ID: 029-252901145-20220607-C2022034-DE

## Comité Social et Territorial (CST)

## Délibération N° C2022-34

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Considérant qu'un Comité Social Territorial (CST) doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents

Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2022 est compris entre 50 et 200 agents

Le Président propose au comité syndical la création d'un Comité Social Territorial

Le comité après en avoir délibéré, à l'unanimité décide:

- la création d'un Comité Social Territorial,
- ➤ de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à quatre et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au sein du CST,
- ➤ de fixer le nombre de représentants titulaires de la collectivité à quatre et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au sein du CST,
- d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de l'établissement public.

Pour extrait conforme au registre Antoine COROLLEUR, Président du SDEF